

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Présents: Gairaud R, Amoros A, Durban L, Salvador S, Bayari O, Ramouillet C, Bonnefous B, Stekelorom C, Moulinot R, Iché B, Ortiz G, Rebejac S, Sorli N

Procuration : Pomarede MA à Gairaud R

Absents excusés : Casanova L, Fabre F, Leminihi M, Theuile S, Thieules ML

### I – Arrêt du projet de PLU

Après présentation du plan local d'urbanisme par le cabinet G2C, le Conseil vote à l'unanimité l'arrêt de ce nouveau projet pour le présenter à la population et l'envoyer aux personnes publiques associées.

### II - MARCHÉ « REVISION DU POS EN PLU »

Avenant N°3 à ce marché avec le Cabinet G2C :

- 4977€ ce qui porte le marché à 42244€

-prolongation du délai jusqu'au 31/12/16

Voté à l'unanimité

### III - MARCHÉ « AMENAGEMENT D'UN PARKING DANS LE COEUR DU VILLAGE »

Avenant N°1 au lot n°1 du marché concernant l'aménagement d'un parking, d'un montant de 4925€ ce qui porte le marché à 110925€

Voté à l'unanimité

### IV - TRAVAUX DE TRAITEMENT DES FAÇADES DU PARKING : LANCEMENT APPEL D'OFFRES

Choix du cabinet d'études chargé de la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de traitement des façades du parking : Cabinet BEL et accord pour lancement de l'appel d'offres.

Voté à l'unanimité

### V et VI - EXCLUSION DU DROIT DE PREEMPTION SUR 1 LOTISSEMENT ET 1 PRL

– Le clos du Brougidou

– La Grenatière

Le Conseil vote à l'unanimité l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain des lots du lotissement et du PRL cités ci dessus

### VII - CESSION AU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES FORMANT VOIES DES LOTISSEMENTS L'ESTELLE ET LE DALHIA

Le Conseil vote à l'unanimité un accord de principe pour la cession au domaine public communal des voies et des parties communes de ces deux lotissements après enquête publique.

### VIII - Convention avec l'association « SOS Florencats »

Le Conseil donne un avis favorable à la majorité moins une voix contre à la signature de la convention pour la stérilisation des chats errants sur la commune

### IX- EXTENSION DE LA CAHM A LA COMMUNE DE TOURBES

Le Conseil vote à l'unanimité l'entrée de TOURBES dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ce qui passe le nombre de communes à 20.

### X - AVIS SUR NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Suite à l'extension de la CAHM à la commune de Tourbes, le Préfet a proposé de passer le nombre de conseillers communautaires à 47 sièges au lieu de 55 actuellement. Le conseil communautaire de la CAHM a voté un accord local pour 58 sièges. Le Conseil vote à l'unanimité pour les 58 sièges.

### XI XII - TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La CAHM propose de prendre dans son budget général l'eau et l'assainissement tout en laissant aux communes la gestion jusqu'en 2020 date à laquelle la loi NOTRE retirera cette compétence aux communes et supprimera les petits syndicats de l'eau.

Voté à l'unanimité